

PROCURATION ANNUELLE – Enseignement secondaire

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être portées sur la procuration

Etablissement (1) : L.E.A.P. DE NERMONT 2 rue de Nermont BP 64 28202 CHATEAUDUN CEDEX	PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Paiement des bourses sur critère sociaux Année scolaire 2022-2023
---	--

Je soussigné(e) (nom & prénom du responsable légal ou de l'élève majeur)	
Agissant en qualité de (père, mère, tuteur) :	
Domicilié(e) :	
Donne procuration à M. Paul-Henri DOUBLIER	
Président de l'établissement susmentionné.	l'Association de Gestion du L.E.A.P. de Nermont

A l'effet de :

- Percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2022-2023 de la bourse nationale sur critères sociaux, Attribuée à l'élève mentionné ci-contre	Nom : Prénom : élève scolarisé,
- D'en donner valable décharge au comptable Public et de verser au compte de l'établissement les Sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre	en classe de

le solde éventuel étant mis à ma disposition pour reversement selon le mode indiqué ci-après (à préciser)	Chèque bancaire
---	-----------------

La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée

A Châteaudun, le

A Châteaudun, le

Signature du représentant légal de l'établissement précédée de « bon pour acceptation »

Signature du (2)
Précédée de « bon pour pouvoir »